

Compte-rendu réunions de zones – Novembre 2014

Ce document recense les questions posées lors des réunions des zones et propose les réponses qui seront adressées à l'ensemble des structures.

Thème	Zone	Question / Sujet	Réponses / Actions	
Charte des officiels	OUEST	OTM : qui peut désigner les OTM? les différents échanges "diraient" que les CD ne pouvaient pas désigner	Ce point est en cours de réflexion suite aux réunions.	
		Reprendre la définition des officiels	La nouvelle charte des officiels ne concerne que les arbitres et officiels de table de marque	
		Pourquoi offrir une mallette arbitrage aux CTC, rupture d'égalité entre les clubs individuels et les CTC	La CTC impose la mise en œuvre d'une école d'arbitrage. Pour accompagner cette école, la FFBB offre la mallette, outil pédagogique.	
		31 mars 2015 : délai trop court	Possibilité d'un report au 30/04	
		Obligations des clubs : incitation des clubs - inscription au 15 janvier 2015. Quel sera le début? et quelle valorisation? il vaut mieux continuer les tests plus longtemps et prévoir des sanctions plus souples pour avoir un système cohérent	Les tests sont en cours dans une dizaine de structures (Ligues et Comités). Ils permettront de fiabiliser les curseurs de chacun des paramètres de la charte, y compris les sanctions applicables	
		Quid de la valorisation des observateurs?	A ce jour, la FFBB a intégré dans la charte uniquement les arbitres et OTM	
		Voir pour les indemnités car coût kilométrique plus haut	A compter de la saison 2016-2017 la FFBB fixera les montants des indemnités de rencontres et indemnités kilométriques, qui seront donc uniformes sur le territoire	
		Barème OTM : R/D	A compter de la saison 2016-2017 la FFBB fixera les montants des indemnités de rencontres et indemnités kilométriques, qui seront donc uniformes sur le territoire	
		Quid des pénalités financières : à qui reviennent-elles?	Répartition, à définir, entre Comités, Ligues et FFBB	
		CD 50 : voir pour aide à la charge de travail	Le travail demandé aux CDO sera essentiellement un travail de terrain, via l'accompagnement des écoles d'arbitrage. FBI assurera automatiquement le suivi administratif	
		Indemnité des officiels, comment atteindre la valeur cible ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un travail conduit par la commission des finances : <ul style="list-style-type: none"> o L'intérêt de la caisse de péréquation o Comment la mettre en place, comment la gérer ? o Qui des suggestions particulières hors indemnité de rencontre : repas, autoroute, soirée,.... - La FFBB propose un accompagnement individualisé de toutes les structures qui rencontrent des difficultés 	
		SUD EST	<ul style="list-style-type: none"> - Les pénalités captées par application de la charte des officiels <ul style="list-style-type: none"> o Quelle répartition entre FFBB / LR / CD ? o Quelle utilisation par les structures ? - La désignation des officiels sur les compétitions qui ne sont pas à désignations obligatoires ? <ul style="list-style-type: none"> o Possibilité laissée aux structures s'ils peuvent faire et que les clubs sont OK o Valorisation débit / crédit au titre de la charte 	Etude en cours sur la répartition et sur l'affectation
			<ul style="list-style-type: none"> - La désignation des officiels sur les compétitions qui ne sont pas à désignations obligatoires ? <ul style="list-style-type: none"> o Possibilité laissée aux structures s'ils peuvent faire et que les clubs sont OK o Valorisation débit / crédit au titre de la charte 	Les règles de désignations et de valorisation des officiels sur les compétitions non à désignations obligatoires sont à l'étude par le groupe de travail charte des officiels
		CENTRE	Quelle valorisation est prévue pour l'arbitrage féminin ?	A ce jour, dans la charte, pas de valorisation spécifique des officiels féminins
	Quelle répartition entre FFBB, Ligues et Comités des pénalités financières ?		Etude en cours sur la répartition et sur l'affectation	
	La charte des officiels intégrera-t-elle des pénalités sportives ?		A ce jour, la nouvelle charte des officiels ne prévoit pas de pénalités sportives	
		Qui saisira les formateurs dans FBI	Les Comités et/ou les Ligues	
	NORD	Quid des valorisations des championnats Inter régionaux	Compétitions à désignation obligatoire d'arbitres. Valorisation en points des équipes en points	

		Niveau de valorisation: ligue de Picardie : pas d'arbitres pour toutes les catégories Seine et Marne : Séniors : pb de couverture Haute Normandie : pb de couverture Ile de France : U17 ne sont pas couverts	Un questionnaire a été envoyé aux Ligues et Comités pour connaître la situation des compétitions désignées. Les premiers retours (27) confirment la pertinence de la décision FFBB sur les compétitions à désignation obligatoire d'arbitres.
		Pb du dossier médical pour les arbitres	Etude en cours par la COMED
		CD 95 : les arbitres insultés arrêtent l'arbitrage	La FFBB propose un plan d'action pour lutter contre les incivilités qu'il conviendra de décliner dans les territoires.
		Pb de l'arbitrage : risque "juridique" lorsqu'il n'y a pas de désignation	Aucun problème juridique s'il n'y a pas de désignation
		Nombre de rencontres qu'il est possible d'arbitrer : voir pour déterminer un nb de match maximum	Dans la charte : maximum de 3 rencontres par week-end
		Quid des écoles d'arbitrage cette année pour les CTC	Obligation d'une école d'arbitrage de niveau 1 (déclaration de l'école auprès du Comité)
		CTC Bidépartementales : qui contrôle l'école d'arbitrage	Un des deux Comités
		Délai trop court pour contrôler les écoles d'arbitrage pour les Comités	Cette saison seule la déclaration d'existence d'une école d'arbitrage est exigible pour les CTC. Il n'y a donc aucun contrôle à prévoir
		Quid de l'indemnité des championnats interrégionaux	Seront fixés par la FFBB.
		Niveau des indemnités : CD 75 grosse indemnité car pas de kms	Travail à conduire, avec aide FFBB, pour arriver à indemnités cibles
		Quid des indemnités pour les arbitres U17/U20/ Séniors : indemnité en fonction du temps de jeu	En cours d'étude par le groupe de travail charte des officiels
	SUD OUEST	Comment déclare-t-on l'école d'arbitrage au niveau du comité ?	Imprimé spécifique proposé par FFBB
	SUD OUEST	Y a-t-il un âge minimum pour entrer en formation au sein de l'école d'arbitrage ?	Pas d'âge minimum
CTC		Pb de l'inscription des CTC et notamment des inter équipes	La difficulté provient de la nouveauté du dispositif et de sa montée en charge. Les engagements championnats de France ont été déposés avant que les clubs n'aient été informés de l'homologation de leur CTC. Ils ne pouvaient pas préciser le statut (IE) de leur équipe au moment de l'engagement. D'autre part, les documents d'aide à l'engagement des équipes en championnats régionaux et départementaux ont été envoyés tardivement (début juillet). Le service compte sur les retours des commissions sportives afin de faire évoluer ces outils et d'accroître leur efficacité.
		Pb pour les commissions sportives : numéros informatiques changeant, contrôle des règles de participations	Il y a "conflit" entre le numéro de la CTC qui sert à confirmer la composition d'une CTC ET à engager les interéquipes ou les ententes et le numéro du club porteur de ces équipes de collaboration. Il est donc important de sensibiliser les différentes commissions sportives au traitement particulier de ces équipes dans FBI. Des outils ont été construits et sont proposés aux structures via le site (http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs). Comme indiqué ci-dessus, ces outils ne demandent qu'à être améliorés grâce aux retours d'expérience et à la mutualisation des bonnes pratiques. Enfin, on peut regretter le nombre très restreint de participants au module "développer et accompagner les clubs" à l'occasion de l'université d'automne de la FFBB, module au cours duquel ces problèmes pouvaient être abordés et éventuellement complétés par les formateurs FBI présents sur site.

		Inviter les commissions sportives lors des visites des CTC	<p>Dans la note fédérale du 2-12-2014 relative au déroulement d'une visite de CTC, il est dit au premier paragraphe : <i>"Afin d'accompagner sa mise en place et son développement, chaque CTC recevra la visite d'un membre de la Commission Fédérale Démarche Clubs accompagné (si possible) d'un élu du comité départemental et/ou de la ligue régionale."</i> Il est donc tout à fait possible qu'un membre de la commission sportive départementale ou régionale participe à cette visite.</p> <p>La CF Sportive a bénéficié d'une information sur le dispositif CTC. Le service Développement et Accompagnement des Structures est à disposition afin de mettre en place des sessions de formation ou information à destination des différentes commissions sportives à l'occasion des éventuelles réunions d'information à destination des clubs.</p>
Divers	SUD OUEST	Pourquoi les élus des ligues et comités qui donnent de leur temps au sein de leur club ne sont-ils pas valorisés ?	« Peut-on détailler ce qui est attendu dans cette question. Merci de me faire des propositions ». Signé JP SIUTAT
		Pas de reconnaissance pour les élus des comités et ligues par la FFBB (ex. : prix préférentiel pour l'Euro 2015 ou offre de places)	« Je pense que l'Euro 2015, que nous avons obtenu avec difficulté, je le rappelle, va permettre de développer le basket en France. Je pense que c'est avant tout notre mission. Je me demande parfois pourquoi je me suis battu pour obtenir cet événement s'il ne doit apporter que division ou critique. Si cette opération est déficitaire, les Ligues et Comités ne seront pas appelés en soutien financier, je le rappelle et aucune augmentation du tarif de la licence n'a été faite pour en assurer le financement ». Signé JP SIUTAT